

DÉCISION N°2023-007**Subvention voirie communale auprès du Département de la Charente-Maritime****Le Maire de la Commune de Chaniers,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,

Vu la délibération n°2021/08/050 du 08 novembre 2021, et notamment le point 26, transmise en Sous-préfecture le 05 novembre 2020, portant délégation de pouvoirs données au Maire par le Conseil municipal, pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions- délégation générale concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement et en investissement »,

Vu les aides versées par le Département pour la réalisation de travaux sur voirie communale accidentogène,

Vu les aides versées par le Département dans le cadre de la répartition 2023 du produit des amendes de police,

Considérant les travaux de voirie programmés pour 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune de Chaniers sollicite une subvention auprès du Département pour la réalisation des travaux de voirie communale comme listés ci-dessous pour un montant de 190 539,39€ HT, soit 228 647,27€ TTC.

2023 - programme voirie - projets - études		
site/rue/lieu	€HT	coût des travaux €TTC
Chemin Bel Air - Purgés et chaussée de la RD24 jusque sortie Maisonneuve	24 370,20	29 244,24
Chemin des Prises- virage face Ocealia	19 619,60	23 543,52
Rue des Bergeronnettes - bordures et enrobés sur partie en mauvais état	32 232,24	38 678,69
Chemin de la Porcherie (courrier M. Hillairet)	14 814,25	17 777,10
Chemin Simmoneau + rue des Cèpes : bi-couches	14 881,50	17 857,80
Rue du Colombard (M.Tarin) : trous + chaussée sur 300 m environ + enduit bi-couche chemin Prud'homme jusqu'à accès riverain	14 989,85	17 987,82
Rue Pampanie sortie sur RD dangereuse : système anti-dérapant lors des gelées/neiges + buse pluviale	6 983,55	8 380,26
Chemin Vilain (gestion eau pluviale de surface : béton cassé) - voir plan	4 662,00	5 594,40
Chemin Benon - bordures/gestion eau pluviale - voir plan	12 435,30	14 922,36
Chemin Verdillères/chemin Masureau (sortie garage) : buse à rallonger au carrefour	17 475,50	20 970,60
Chemin Verdillères - bordures à rajouter - voir plan (une partie déjà faite, l'autre à finir)		
chemin de la Grave reprofilage chaussée face au N°15	3 911,15	4 693,38
purge rue des Mésanges	7 482,75	8 979,30
reprise de bordures rue Abbé Vieuille au niveau église	10 875,00	13 050,00
reprofilage fossé après COOP pour amélioration écoulement des eaux pluviales	5 806,50	6 967,80
TOTAL	190 539,39	228 647,27

ARTICLE 2 : La présente décision est publiée au registre des décisions ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le 11/05/2023 et de sa publication le 12/05/2023

Fait à Chaniers,
Le Maire,
Eric PANNAUD

